

Charte d'utilisation des liseuses

Conditions générales

- Le prêt des liseuses électroniques est réservé aux usagers du réseau des bibliothèques universitaires de Toulouse.
- L'utilisation de ce service implique l'acceptation de la présente charte.
- La liseuse est placée sous la responsabilité de l'emprunteur pendant toute la durée du prêt et jusqu'à vérification des matériels et configurations par le personnel de bibliothèque.
- La non restitution de la liseuse quelle qu'en soit la cause (perte, vol,...), ainsi que la détérioration de l'appareil, exposent l'emprunteur à l'application d'un remboursement forfaitaire de 150 euros.

Conditions d'utilisation

Le prêt

- Le prêt est d'une durée de 4 semaines, renouvelable une fois pour une durée équivalente, s'il n'y a pas d'autre réservation sur la tablette. Une seule liseuse à la fois peut être empruntée.
- Le prêt est effectué par le titulaire de la carte et concerne un dispositif comprenant :
 - une liseuse Bookeen ou Vivlio dans son boîtier d'origine
 - un câble USB
 - une couverture/rabat (disponible selon les bibliothèques)
- Le contenu de la boîte est vérifié au moment du prêt en présence de l'utilisateur.

Le retour

- Le retour doit se faire dans la bibliothèque d'emprunt de la liseuse, directement auprès des bibliothécaires, il est effectué par la personne qui a fait l'emprunt et sans possibilité d'utiliser la navette de retour des documents, ni la boîte de retour des livres

- Le contenu de la boîte est vérifié au moment du retour en présence de l'utilisateur.
- Tout retard dans le retour d'une liseuse bloque l'ensemble des prêts pour une durée équivalente au nombre de jours de retard

La réservation

- Toute liseuse faisant l'objet d'un emprunt par un autre usager peut être réservée directement sur le compte lecteur Archipel.

Recommandations d'usage

- L'autonomie de la liseuse est normalement suffisante pour la durée totale du prêt. En cas de besoin, la batterie doit être rechargée à l'aide du câble USB fourni.
- A leur retour, les liseuses sont remises dans leur état initial et la mémoire vidée de toute donnée enregistrée. L'emprunteur est donc autorisé à modifier les contenus et les paramètres proposés par défaut.
- Les livres numériques contenus dans la liseuse sont propriété de l'Université (sauf titres libres de droit), leur copie n'est pas autorisée
- **La liseuse est un appareil relativement fragile :**
 - Conservez la housse de protection lorsque vous transportez la liseuse ; l'écran risque de se fendiller s'il est soumis à une force ou un poids élevé.
 - Assurez-vous que la liseuse ne risque pas d'entrer en contact direct avec des objets aux arêtes vives et coupantes, notamment lorsque vous la glissez dans un sac
 - Ne soumettez jamais la liseuse à une luminosité, température, humidité ou vibrations extrêmes ; ne mouillez pas l'appareil ;
 - Nettoyez l'écran avec un chiffon doux et sec (n'utilisez pas de détergent).